



Convention sur la diversité biologique



AVIS AUX MÉDIAS¹

Les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques se rencontrent à Aichi-Nagoya du 11 au 15 octobre 2010

Montréal, 28 septembre 2010 – Les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques se préparent à tenir leur cinquième réunion ordinaire du 11 au 15 octobre 2010 à Aichi-Nagoya, au Japon, au Centre des congrès de Nagoya (CCN). Plus de 3000 délégués représentant les gouvernements, la société civile et l'industrie sont attendus.

Au cours de leur réunion de cinq jours, les Parties devraient adopter un Protocole supplémentaire sur la responsabilité et la réparation au Protocole de Cartagena, qui établira les règlements et procédures internationales pour la responsabilité et la réparation lors de dommages à la biodiversité causés par des organismes vivants modifiés. L'adoption d'un plan stratégique sur 10 ans pour le Protocole et d'un programme de travail pour les réunions futures des Parties au Protocole est également envisagée.

Un nombre d'autres questions importantes en vertu du Protocol seront aussi abordées. Celles-ci comprennent : l'évaluation et la gestion des risques associés aux organismes vivants modifiés, la sensibilisation et la participation du public, le renforcement des capacités, le centre d'échange BCH, ainsi que la manutention, le transport, l'emballage et l'identification des organismes vivants modifiés.

Des dossiers de presse sur toutes les questions à l'ordre du jour de la réunion seront disponibles au www.cbd.int/mop5/meeting/media/.

Les représentants des médias sont invités à participer à la réunion et à en faire le reportage. Les principales sessions de travail et les événements parallèles au sein des installations de la réunion (Centre des congrès de Nagoya) seront ouverts aux médias et seront diffusés sur le Web en direct.

Le Secrétariat de la CDB tiendra des briefings de presse quotidiens sur les questions traitées pendant la semaine entre 9:00 et 9:30am, dans la Salle de conférence internationale située au troisième étage du Pavillon 3. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique donnera aussi une conférence de presse durant la première journée de réunion (de 11:00 à 11:45am) et la dernière journée, le 15 octobre 2010 (de 18:15 à 18:45pm).

Les représentants des médias doivent obtenir leur accréditation préalable à cette réunion afin d'avoir accès au Centre des congrès de Nagoya (CCN) et de participer aux briefings de presse, conférences de presse et événements parallèles. L'information relative à l'accréditation des médias est accessible à partir du site Web de la réunion au : www.cbd.int/mop5/meeting/media/.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Personnes contacts pour les médias

Porte-parole SCDB pour COP-MOP 5

Erie Tamale, Administrateur de programmes, Diffusion, Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Tél: +1 514 287 7050 (Direct) ou +1 514 288-2220

Courriel: erie.tamale@cbd.int

Coordonnatrice média pour COP-MOP 5

Ulrika Nilsson, Fonctionnaire adjointe de l'information, Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Tél: +1 514 287-8720 (Direct) ou +1 514 288-2220

Courriel: ulrika.nilsson@cbd.int

Notes aux journalistes

1. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est un accord supplémentaire à la Convention sur la diversité biologique. Son objectif est de contribuer à assurer l'échange, la manutention et l'utilisation sécuritaires des organismes vivants modifiés qui pourraient avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en prenant en compte les risques pour la santé humaine.
2. Le Protocole a été adopté à Montréal le 29 janvier 2000 et est entré en vigueur le 11 septembre 2003. Jusqu'à présent, 159 États et l'Union européenne l'ont ratifié.
3. Le Protocole a été nommé d'après la ville colombienne de Cartagena, où la ronde finale de ses négociations a été lancée.
4. L'organe directeur du Protocole, connu en tant que la « Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole » (ou « COP-MOP » en abrégé), a tenu quatre réunions – à Kuala Lumpur en février 2004, à Montréal en juin 2005, à Curitiba, au Brésil en mars 2006, et à Bonn en mai 2008.
5. De l'information supplémentaire sur le Protocole est disponible sur les sites Web suivants :

Site Web de COP-MOP 5 : www.cbd.int/mop5/

Site Web du Protocole : <http://bch.cbd.int/protocol/>

Informations pour les médias sur MOP 5 : www.cbd.int/mop5/meeting/media/

Les dossiers MOP à l'intention des médias peuvent être téléchargés au :
www.cbd.int/mop5/meeting/media/

Centre international des médias : <http://media.cop10.go.jp/>

Foire aux questions disponible au : www.cbd.int/biosafety/faqs.asp

Courriel ressource : media@cbd.int ou secretariat@cbd.int